



Mairie
6 rue de la mairie - 35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Date 01/09/2021	Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
---------------------------	---

Nb conseillers En exercice	8	L'an deux mil vingt et un, le 1 ^{er} septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de St Péran s'est réuni sous la présidence de l'Isabelle Goven, maire.
Présents	4	
Votants	5	

Présents	Goven Isabelle, maire Thomas Éric, 1 ^{er} adjoint Et les conseillers : Berhault Antoine, Merel Gildas
Absents	Guilmain Estelle, 2 ^{ème} adjointe Duval Arnaud, Legigan Christopher Lesage Franck
Procurations	Estelle Guilmain à Isabelle Goven
Secrétaire	Éric Thomas
Convocation	25/08/2021

210901_01	Communauté de communes : modification de la dénomination
------------------	---

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Brocéliande

La communauté de communes s'est engagée, en décembre 2020, dans une démarche d'élaboration de sa stratégie de communication pour la durée du mandat en cours.

Après la passation d'un marché public, c'est l'agence SoHo communication qui a été retenue pour cette mission. L'agence a mené des ateliers avec le comité de pilotage composé d'élus et d'agents communautaires et communaux, des entretiens individuels et une analyse approfondie des différents supports de communication de la collectivité (magazine, signalétique, supports administratifs, site internet, réseaux sociaux...). Cela lui a permis d'établir un diagnostic et des recommandations.

Parmi elles, dans un objectif de modernisation de l'image de la collectivité, et en s'inscrivant dans une tendance de simplification des noms des collectivités, l'Agence a proposé de renommer la Communauté de communes de Brocéliande, « Brocéliande Communauté ». Ce changement implique de fait une modification statutaire.

Cette modification pour être entérinée devra recueillir l'accord des conseils municipaux des huit communes aux conditions de la majorité qualifiée requise pour ce transfert de compétence (soit un accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou inversement. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée). Les conseils municipaux disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Il est rappelé que le changement de dénomination de la Communauté de Communes de Brocéliande a fait l'objet d'un accord de la commission en charge de la communication dûment réunie le 1^{er} avril 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil valide le changement de dénomination.

210901_02	P'tit village Cahier des charges aux élèves DEIS (Diplôme d'État Ingénierie sociale)
------------------	---

Isabelle, Goven présente le cahier des charges soumis à l'équipe DEIS afin de procéder à une étude de terrain en 3 étapes.

1^{ère} étape : État des lieux des potentialités du territoire

Zone d'étude : Pays de Brocéliande et commune de Saint Péran

Il s'agit d'identifier en fonction des caractéristiques de la population, des problématiques sociales repérées et/ou exprimées par les institutions ou organisations publiques et privées, les besoins en matière d'habitat intermédiaire pour personnes âgées et en situation de handicap. Une attention particulière devra être portée à l'animation globale nécessaire et à l'intégration de ces publics dans la vie locale. Une recherche d'harmonie, de compatibilité des publics accueillis sera donc à réfléchir.

Les besoins ressentis par les habitants de Saint-Péran en matière de services de proximité, de mobilité et de jardin partagé seront étudiés.

Cette investigation se fera par équipe de 3/4 étudiants et fera l'objet d'un livrable sous forme de tableau des principaux besoins identifiés, des contraintes et opportunités repérées et des ressources territoriales mobilisables.

2^{ème} Étape : Programmation du projet

Les étudiants devront proposer une méthodologie adaptée à la taille et aux capacités communales afin de programmer l'ensemble du projet dans une échéance de 4 ans. Le rétroplanning devra permettre l'obtention d'un cahier des charges du projet bâti à l'horizon début 2026.

L'étude du montage financier, partenarial et juridique sera nécessaire. Le conseil municipal n'exclue aucune possibilité de portage en ce début de projet (bailleurs sociaux, GCSMS, investisseurs privés pour le bâti, projet de portage EPCI...).

3^{ème} étape : Une feuille de route opérationnelle

En fonction de chacune des thématiques abordées, de ce qu'ont pu en rapporter les élus et partenaires du projet de réfléchir l'animation des groupes de travail et du comité de pilotage.

- ✓ D'examiner les conditions dans lesquelles la commune pourrait solliciter ses partenaires et les habitants de Saint-Péran
- ✓ De proposer un plan de communication interne et externe sur l'ensemble du projet permettant notamment d'afficher la valeur ajoutée d'un tel projet au territoire

Cette troisième étape se réalisera sur la base d'une organisation en deux sous-groupes de 4 étudiants .

Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil valide cette proposition de cahier des charges proposé à l'école Askoria.

210901_03	Acquisition d'une œuvre d'art
------------------	--------------------------------------

Isabelle, Goven propose que la commune fasse appel à Marie-Anne Idir, artiste peintre, domiciliée sur la commune, pour réaliser une peinture à l'huile représentant la mairie.

Le conseil municipal valide l'acquisition d'un tableau de 30 x 40 cm pour 450 € représentant la mairie.

210901_04	Contrôle électrique et gaz périodique
------------------	--

Le conseil municipal examine les 2 propositions reçues pour le contrôle électrique et gaz périodique des bâtiments (5) et installations (2).

FOURNISSEURS	PRIX TTC
Dekra	810 €
Apave	1 260 €

Le conseil municipal valide la proposition de la société Dekra, la moins-disante, d'un montant de 810 euros TTC.

Mme la Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après
- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées
- 4 – Informe le Préfet de région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée/ Non Réglée	Décision du propriétaire	Destination
1	AMEL	243	6,94	Réglée	Accord	Vente sur pied
2	AMEL	66	1,65	Réglée	Accord	Vente sur pied

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, les motifs doivent être précisés. (cf. article L 214-5 du CF)

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mme la Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles.

Madame la maire présente le compte de prestation d'assainissement collectif de la SAUR pour l'année 2020.

Le conseil municipal valide ce compte de prestation concernant le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif par la SAUR.

Lors des rencontres des maires employeurs dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Dès octobre 2021, a priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les commissions de réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Le CDG 35 propose d'adopter un vœu qui sollicite une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.

- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Ce vœu sera transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 présidents d'intercommunalités, aux présidents de la région, du département et du SDIS 35. Il sera également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

Un exemplaire sera aussi envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des commissions de réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

Le conseil municipal soutient le vœu suivant :

*** Pour les instances médicales :**

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les commissions de réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les commissions de réforme des 3 fonctions publiques
- une action de communication d'envergure menée par l'État auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

*** Pour la médecine de prévention :**

- permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Autres questions abordées

- **Archivage communal** : l'archiviste ne viendra pas en septembre. Nous sommes en attente d'une nouvelle candidature proposée par les archives départementales.
- **Signalétique à la Gonelle** : le conseil municipal ne souhaite pas donner suite au devis de Sigma System d'un montant de 2 505 € TTC pour la réalisation d'une enseigne « la Gonelle ».
- **Sécurisation du centre-bourg** : Mme la maire propose de réfléchir à la mise en place d'un feu clignotant en cas d'excès de vitesse. Une demande subvention « Amende de police » sera faite en parallèle.
- **Journée bénévole** : elle est prévue le 11 septembre. Plusieurs chantiers sont prévus : nettoyage de l'église, des espaces verts du bourg, la fontaine es boucher, tables et chaises de la Gonelle.... La fin des différents chantiers est prévue à 17 h.

Élus	Signature	Élus	Signature
GOVEN Isabelle		LEGIGAN Christopher	Absent
BERHAULT Antoine		LESAGE Franck	Absent
DUVAL Arnaud	Absent	MEREL Gildas	
GUILMAIN Estelle	Absente	THOMAS Éric	